



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)

☎ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des marques) : (41-22) 740 14 29

Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT

Adhésion du Royaume du Lesotho

1. Le Royaume du Lesotho a déposé le 12 novembre 1998 auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), ses instruments d'adhésion à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques du 14 avril 1891, révisé à Stockholm le 14 juillet 1967 et modifié le 28 septembre 1979 (l'« Arrangement de Madrid ») et au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (le « Protocole de Madrid »), adopté à Madrid le 27 juin 1989.

2. L'instrument d'adhésion à l'Arrangement de Madrid contenait la déclaration suivante :

– selon l'article 3*bis*.1) de l'Arrangement de Madrid, la protection résultant de l'enregistrement international ne s'étendra au Royaume du Lesotho que si le titulaire de la marque le demande expressément.

3. L'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid entreront en vigueur, à l'égard du Royaume du Lesotho, le 12 février 1999. Il en résultera que le nombre des pays membres de l'Union de Madrid s'élèvera à 61 (25 parties uniquement à l'Arrangement de Madrid, 10 parties uniquement au Protocole et 26 parties à la fois à l'Arrangement et au Protocole).

Le 30 novembre 1998